Guide - Appel de candidatures

CULTIVER
LE MOUVEMENT

1. Mise en contexte

Dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la MRC de Lotbinière et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, un appel de candidatures est lancé pour l'installation d'œuvres d'art public dans 4 municipalités du territoire (Dosquet, Saint-Agapit, Saint-Gilles et Saint-Patrice-de-Beaurivage) pour créer le circuit *Cultiver le mouvement*!

Ces 4 municipalités souhaitent chacune intégrer un projet d'art public en lien avec des haltes-vélos à construire ou à mettre à jour afin d'embellir leur milieu et de participer à la démocratisation de la culture auprès des citoyens et des touristes amateurs de vélo, de culture… ou des deux!

Les artistes qui souhaitent déposer leur candidature doivent choisir une municipalité parmi les quatre pour déposer un projet. Chaque artiste doit donc réaliser **une** seule œuvre dans la municipalité choisie. L'artiste a le droit de déposer sa candidature pour plusieurs localités, mais doit proposer des projets différents pour chaque endroit. Le comité de sélection priorisera toutefois la répartition des montants disponibles au plus grand nombre de candidats possible.

Les artistes de toutes disciplines sont invités à participer, il faut simplement faire la démonstration que l'œuvre répond aux objectifs et critères de sélection.

Les œuvres seront installées et entretenues par la municipalité d'accueil pour une durée de 5 ans[1].

2. Objectifs

- Mettre en valeur 4 sites de la MRC en lien avec un projet touristique
- Créer un circuit pour visiter ces 4 points d'ancrage culturels
- Démocratiser la culture pour la population
- Encourager la relève et soutenir la professionnalisation des artistes

3. Description du projet et des partenaires

a. Thématique

Afin de faire un lien entre les différents lieux d'exposition pour en faire un véritable circuit à parcourir par les citoyens et les touristes et pour orienter la conception des œuvres, la thématique est :

Les vélos géants

N'hésitez pas à vous approprier ce thème et à proposer votre interprétation!

b. Sites d'implantation

- Dosquet
  Halte-vélo (417 route 116) - Annexe 1

- Saint-Agapit
  Intersection de l'avenue Bergeron (1125, rue Principale) - Annexe 2

- Saint-Gilles
  Derrière la salle municipale (1605, rue Principale) - Annexe 3

- Saint-Patrice-de-Beaurivage
  Parc Raymond-Blais (Avenue du Pont Saint-Charles) - Annexe 4

Des détails historiques concernant certains sites sont inscrits dans les annexes et peuvent servir d'inspiration, mais ce n'est pas obligatoire.

---

[1] Les modalités pour la récupération de l'œuvre par l'artiste ou la prolongation de l'installation de l'œuvre par la municipalité suite à cette période seront convenues entre ces deux parties après la sélection des artistes

4. Processus de sélection

a. Dossier de candidature

- Formulaire de candidature rempli, daté et signé par l'artiste;
- Curriculum vitae de l'artiste ou du collectif d'artistes (s'il y a lieu);
- Portfolio ou dossier visuel de l'artiste ou du collectif d'artistes (inclure au moins 3 images d'œuvres représentatives de votre travail);
- Croquis ou plan de l'œuvre proposée (représenter l'œuvre sur le lieu pressenti si possible)

b. Échéancier

Date	Étape
22 janvier 2024	Lancement de l'appel de projets
21 mars 2024	Date limite de dépôt des demandes
Semaine du 25 mars (date à confirmer)	Analyse des demandes
10 avril 2024	Approbation par le conseil de la MRC
11 avril 2024	Annonces officielles aux demandeurs
Septembre 2024 (date à confirmer)	Date limite pour compléter et installer les projets
Septembre 2024 (date à confirmer)	Activité de lancement de *Cultiver le mouvement*

c. Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé d'artistes, d'un représentant d'une institution muséale et d'un représentant de la municipalité.

La MRC de Lotbinière se réserve le droit de ne retenir aucune des candidatures reçues si celles-ci ne respectent pas les objectifs de l'appel.

d. Médiation culturelle

Une activité de médiation culturelle devra être organisée par l'Artiste, en collaboration avec la conseillère en développement culturel de la MRC et la municipalité d'accueil de l'œuvre. Cette activité devra permettre à un groupe de la population de la MRC de Lotbinière de participer à la création de l'œuvre, que ce soit par un atelier, une discussion, vox pop, etc. auprès d'un groupe choisi par l'artiste (ex : enfants d'âge préscolaire, personnes aînées, personnes présentes dans un lieu public, etc.).

e. Budget et dépenses admissibles

Le budget est de **9 500$** par œuvre.

Si le coût estimé de l'œuvre dépasse le budget disponible, l'artiste peut solliciter d'autres partenaires financiers, il faut alors inclure une lettre d'appui pour s'assurer de respecter le budget présenté.

Les dépenses admissibles sont :

- Honoraires de l'artiste
- Coût de réalisation (matériaux, frais d'atelier, sous-traitance, location d'équipement, main-d'œuvre, équipement d'éclairage, etc.)
- Matériel pour l'activité de médiation culturelle
- Consultations professionnelles
- Assurances
- Déplacements de l'artiste pour la réalisation de l'œuvre et de l'activité de médiation culturelle

f. Modalité de paiement

Un premier versement (70%) sera fait à la suite de la sélection des artistes et le deuxième versement (30%) une fois l'œuvre terminée et sur présentation des pièces justificatives. En cas de désistement de l'artiste, celui-ci doit contacter la MRC le plus rapidement possible pour l'en informer. L'artiste devra alors rembourser les sommes allouées dans un délai de 15 jours.

g. Installation et sécurité

L'artiste doit expliquer les modalités d'installation de l'œuvre (ex : estimation du poids de l'œuvre, pose de dalles de béton ou autre base pour installer l'œuvre, etc.) et estimer les coûts qui y sont reliés pour un montant maximal de 2 500$, ces coûts seront assumés par la municipalité d'accueil. L'œuvre devra être sécuritaire et résistante pour une durée minimale de 5 ans. L'œuvre devra être sécuritaire et ne devra pas présenter d'arêtes coupantes ou de finis présentant des risques de blessures. La structure de l'œuvre ne doit pas encourager à l'escalader.

h. Critères de sélection

- Respect des objectifs de l'appel de candidatures
- Originalité et harmonie avec l'environnement
- Activité de médiation culturelle
- Qualité technique de l'œuvre (durabilité, choix des matériaux, etc.)
- Faisabilité (installation et entretien)
- Vote *coup de cœur* du milieu

Le lieu de résidence de l'artiste sera pris en compte lors de la sélection. Dans le cas où le comité hésiterait entre 2 candidatures de qualité égale, une priorité sera accordée à un artiste établi dans la région de Lotbinière ou de Chaudière-Appalaches.

5. Date limite et modalité d'envoi

La date limite pour déposer sa candidature est le : **21 mars 2024**

Pour plus d'informations ou obtenir une assistance technique, contactez Florence Guay-Picard aux coordonnées ci-après.

Veuillez transmettre votre dossier à :

Florence Guay-Picard, conseillère en développement culturel et aux communications
culture@mrclotbiniere.org
418-926-3407 poste 222

*Le soutien financier des projets est conditionnel à la signature de l'entente de développement culturel à conclure en 2024 avec le gouvernement du Québec.

ANNEXE 1

Dosquet

1. Type d'œuvre et dimension

- Œuvre sculpturale
- Œuvre bidimensionnelle sur support durable

Aucun format n'est prédéfini ou imposé, l'œuvre doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement.

2. Site

Halte-vélo (417, route 116.)

★ : Emplacement de l'œuvre

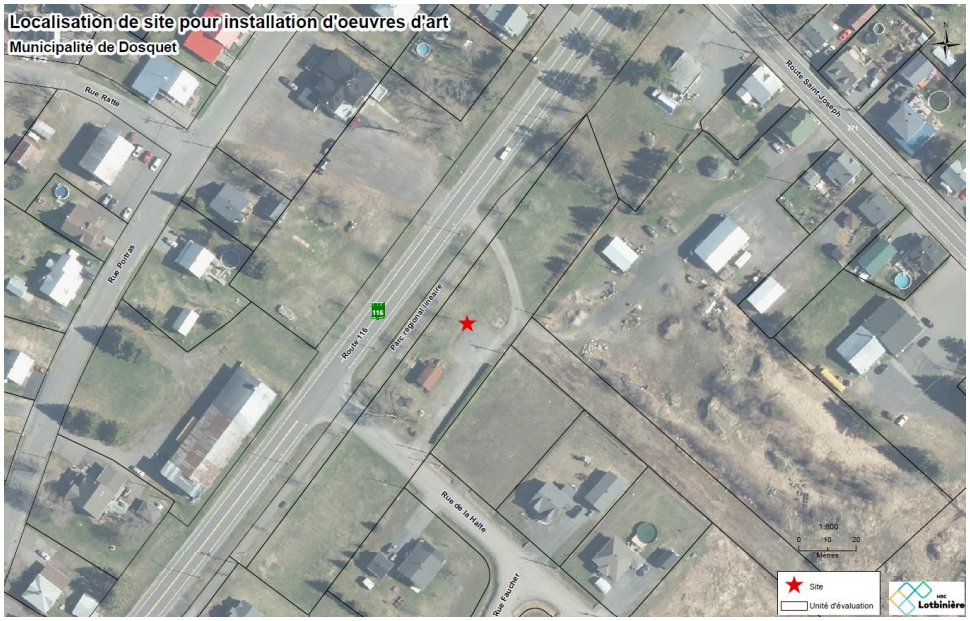

3. Historique du site

La Halte vélo est située à l'emplacement de l'ancien chemin ferroviaire devant la gare de train de l'époque. La première gare de Dosquet fut construite en 1874. Elle portera le nom de Méthot's Mill, en l'honneur de monsieur Louis Méthot, bâtisseur du Moulin à scie. La seconde gare daterait de 1910. Il s'agissait, tout comme celle de Saint-Agapit, de gares que l'on qualifiait de 2e classe, de banlieue. L'expansion du réseau ferroviaire au Québec à la fin du XIXe siècle modifia grandement les pratiques commerciales et même certains rituels. Ainsi, les voyages de noces ont commencé à être pratique courante avec l'utilisation du train, puis ensuite de l'automobile, qui facilitent les déplacements en dehors de la région.

De 1885 à 1937, monsieur François-Xavier Caron, époux de l'une des filles du fondateur Octave Ratté, fut chef de gare. Il occupait avec sa famille le logement attenant à la gare. Il se fit bâtir une grande maison juste à l'arrière de la seconde gare, construite sans logement en 1910. Cette gare fut fermée par le CN en 1970. Elle servit par la suite d'entrepôt, fut vendue en 1977 à un entrepreneur local, puis convertie en garage qui fut incendié par la suite. Malgré l'entretien effectué le long de la voie et sur les rails, nul n'était à l'abri des accidents ferroviaires. Ainsi, en 1950, un déraillement majeur se produisit entre Saint-Agapit et Dosquet, à la hauteur de chez Joseph Côté. Les rails de la voie ferrée désaffectée seront enlevés en 1990. En 1998, la MRC de Lotbinière procèdera à l'aménagement d'une piste cyclable dénommée parc régional linéaire de la MRC de Lotbinière, ce qui permettra aux résidents et aux touristes de pratiquer de façon sécuritaire une activité récréative populaire depuis plusieurs années.

ANNEXE 2

Saint-Agapit

1. Type d'œuvre et dimension

- Œuvre sculpturale
- Œuvre bidimensionnelle sur support durable

Aucun format n'est prédéfini ou imposé, l'œuvre doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement.

2. Site

Intersection de l'avenue Bergeron (1125 Rue Principale)

★ : Emplacement de l'œuvre

ANNEXE 3

Saint-Gilles

1. Type d'œuvre et dimension

- Œuvre sculpturale
- Œuvre bidimensionnelle sur support durable

Aucun format n'est prédéfini ou imposé, l'œuvre doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement.

OU

- Murale

2. Site

Derrière la salle municipale (1605 Rue Principale)

★ : Emplacements de l'œuvre.

Œuvre sculpturale

OU

Murale

Vue du site (derrière le stationnement)

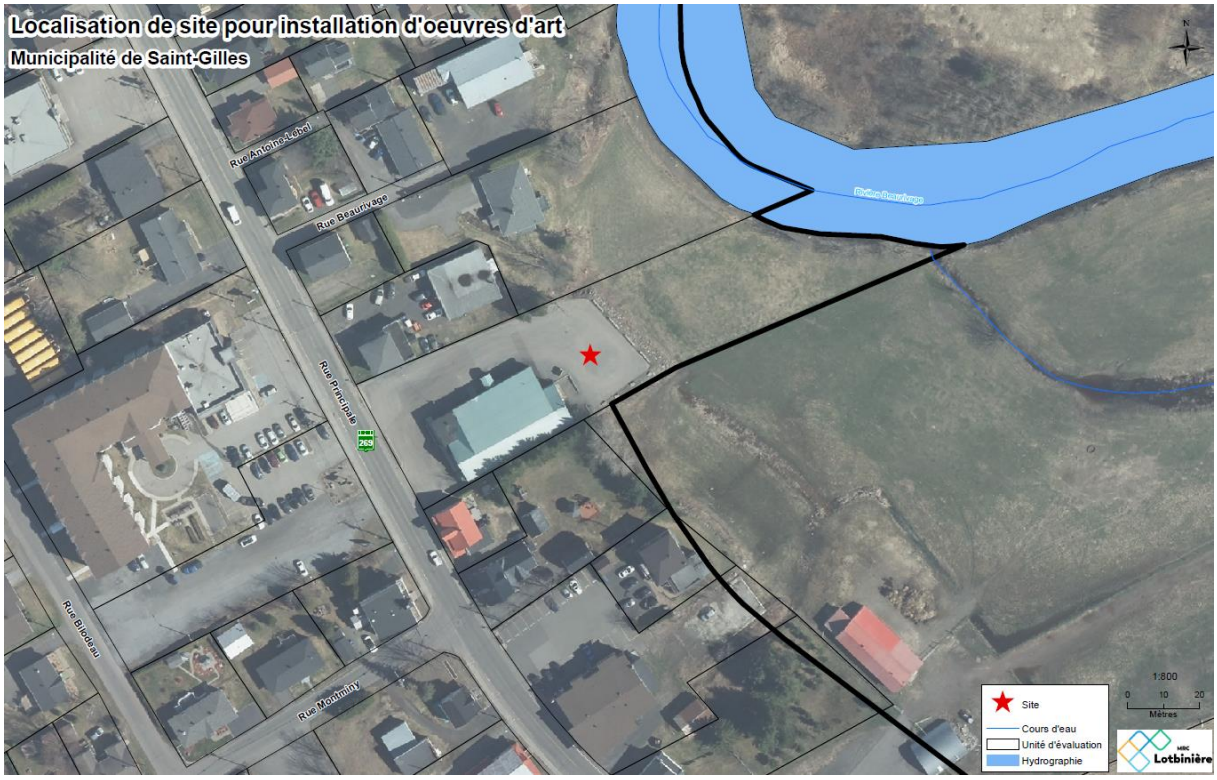
Localisation de site pour installation d'oeuvres d'art
Municipalité de Saint-Gilles
Rue Antoine-Aubert
Rue Beaurivage
Rue Principale
Rue Bilodeau
Rue Montminy
Rivière Beaurivage
N
Site
Cours d'eau
Unité d'évaluation
Hydrographie
1:800
0 10 20
Mètres
MRC
Lotbinière

ANNEXE 4 : Saint-Patrice-de-Beaurivage

1. Type d'œuvre et dimension

- Œuvre sculpturale
- Œuvre bidimensionnelle sur support durable

La localité souhaite une œuvre plutôt traditionnelle, pas trop excentrique afin de respecter le caractère historique du lieu.

Aucun format n'est prédéfini ou imposé, l'œuvre doit s'intégrer harmonieusement à l'environnement.

2. Site

Parc Raymond-Blais

★ : Emplacement de l'œuvre

3. Historique du site

Situé aux abords de la rivière Beaurivage, affluent de la rivière Chaudière qui elle-même se jette dans le fleuve Saint-Laurent, le parc riverain Raymond-Blais est aménagé pour vous offrir un accès direct à ce cours d'eau qui traverse Saint-Patrice-de-Beaurivage. Vous pouvez y pratiquer la pêche sportive ou profiter des tables et bancs de parc sur place. Ce parc est également riche de son histoire, Monsieur Gaudias Guay y a d'abord opéré un moulin à farine pendant plusieurs années. Ensuite, c'est monsieur George Boulanger qui achètera et qui convertira le moulin en boulangerie. La maison restera dans la famille Boulanger jusqu'à sa destruction en 2011. Suivant les inondations de 2011 causées par la tempête post-tropicale Irène, les maisons (voir photo) devront être détruites. La municipalité devient alors propriétaire des lieux et y aménage un parc dans le but de revitaliser le secteur. Le parc tient son nom de l'homme d'affaires Raymond Blais. Né à Saint-Patrice-de-Beaurivage, Raymond Blais y a fait ses études primaires. Il fut président du mouvement Desjardins et de la confédération des caisses populaires et d'économie de 1981 à 1986.

Moulin à farine chez M. Gaudias Guay, Livre du 100e du village, p.469